

IV

Dépôt de relégables de Saint-Martin-de-Ré

N^{os} des tableaux

- I. — Mouvement d'entrées et de sorties pendant l'année 1938. — Population au 31 décembre 1938 [page 272].
- II. — Départs à destination de la Guyane [page 272].
- III. — Répartition de la population au 31 décembre 1938, d'après les parts attribuées sur le produit du travail [page 273].
- IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1938 sous le rapport de l'instruction des condamnés [page 273].
- V. — Renseignements relatifs aux grâces, commutations de peines et récompenses [pages 274 et 275].
- VI. — Renseignements sur l'état disciplinaire [pages 274 et 275].
- VII. — Mouvement de l'infirmerie pendant l'année 1938 [pages 274 et 275].
- VIII. — Malades admis aux infirmeries, classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité, l'état de santé avant l'entrée dans la maison [pages 276 à 279].
- IX. — Malades décédés dans les infirmeries, classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, l'état de santé au moment de l'entrée [pages 280 à 283].
- X. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides [page 284].
- XI. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1938. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail [page 285].
- XII. — Accidents du travail pendant l'année 1938 [page 286].
- XIII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre pendant l'année 1938 [page 287].
- XIV. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1938 [page 287].
- XV. — Dépenses des condamnés sur leur pécule pendant l'année 1938 [page 288].
- XVI. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie et de punition [page 289].
- XVII. — Répartition de la population au 31 décembre 1938, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition [page 289].

DEPOT DE RELEGABLES

TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrées et de sorties pendant l'année 1938. —
Population au 31 décembre 1938

CATÉGORIES	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1937	ENTRÉES pendant l'année 1938						Entrées venant d'une autre catégorie par commutation de peine	SORTIES pendant l'année 1938						CHANGÉS DE CATÉGORIE par commutation de peine	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1938 par catégorie	JOURNÉE DE DÉTENTION	POPULATION MOYENNE	NOMBRE DE DÉTENUIS que peut contenir l'établissement		
		Venant			Réintégrés				Transférés			Total									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
Travaux forcés...	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	>	>	>	1	>	>	49			
Relégables	173	>	571	>	3	>	574	>	2	609	5	2	>	3	621	>	126	63.200	173	363	
Totaux	174	>	571	>	3	>	574	>	2	609	6	2	>	3	622	>	126	63.249			
		574				622															

Notes — Toutes les catégories pénales figurent à ce tableau pour permettre d'indiquer clairement la nature des commutations. Sur les 126 restant au 31 décembre 1938, 104 étaient français, et 22 étaient étrangers.

TABLEAU N° II. — Départs à destination de la Guyane

DATES des départs	NOMS des navires	CATÉGORIES	NOMBRE des individus reconnus par la commission médicale hors d'état d'être embarqués		NOMBRE des individus embarqués		
			Provisoirement	Défini-vement	Travaux forcés	Relégation	Total
1	2	3	4	5	6	7	8
22 novembre 1938	La Martinière	Forçats	>	>	>		>
		Relégables	43	>		609	609
		Totaux	43	>	>	609	609

DE SAINT-MARTIN-DE-RE

TABLEAU N° III. — Répartition de la population au 31 décembre 1938, d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent

CATÉGORIES pénales	CONDAMNÉS RECEVANT							TOTAL	TOTAL général
	1/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10	7/10		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Travaux forcés.....	>	>	>	>	>	>	>	>	126
Relégation.....	>	>	5	4	1	>	116	126	

TABLEAU N° IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1938, sous le rapport de l'instruction

ÉTAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT						TOTAL des détenus	BIBLIOTHÈQUE		
Illétrés	Sachant lire	Sachant lire et écrire	Sachant lire, écrire et calculer	Possédant l'instruction primaire complète	Possédant une instruction supérieure à l'enseignement primaire		Nombre de volumes existant dans la bibliothèque	Nombre de mises en lecture	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
>	>	>	>	>	>	Forçats.....			
4	9	18	85	7	2	Relégués.....	126	571	427

DEPOT DE RELEGABLES

TABLEAU N° V. — Renseignements relatifs aux

CATEGORIES	REMISE entière du restant de la peine	COMMUTATION				RÉDUCTION DE		
		Des travaux forcés à perpétuité en déportation simple	Des travaux forcés en réclusion	Des travaux forcés en détention et em- prisonnement	Total	De moins d'un an	D'un an à trois ans	De trois à quatre ans
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Travaux forcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Relégation.....	2	»	»	»	»	»	»	»

Nota. — La remise de la relégation faite à un relégable est comptée comme une remise totale de la peine.

TABLEAU N° VI. — Renseignements

CATEGORIES	PEINES PRONONCÉES PAR LES tribunaux pendant la détention					NATURE DES INFRACTIONS												
	Mort	Travaux forcés	Réclusion	Emprisonnement	Total des colonnes 2 à 5	Voies de fait												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Travaux forcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Relégation....	»	»	»	»	»	»	»	8	3	4	12	147	16	»	4	18	212	
Totaux.....	»	»	»	»	»	»	»	8	3	4	12	147	16	»	4	18	212	
Totaux généraux....	»																	

Le quartier cellulaire comprend 21 cellules pouvant enfermer 111 détenus.

TABLEAU N° VII. — Mouvement de

EFFECTIF de l'infirmerie au 31 décembre 1937	ENTRÉES EN 1938	TOTAL	SORTIES	
			Transférés dans des établissements hospitaliers	Guéris
1	2	3	4	5
2	41	43	2	27

L'infirmerie comprend 13 salles et 3 cabanons pouvant admettre normalement 28 détenus.

DE SAINT-MARTIN-DE-RE

grâces, commutations de peines et récompenses

LA PEINE		TOTAL DES REMISES commutations et réductions de peines			RÉCOMPENSES			OBSERVATIONS
De cinq ans et plus	Total	sur la proposition de l'Admi- nistration	sur demande des condamnés ou de leur famille	Total	Dixièmes supplé- mentaires	Versements permanents	Total	
10	11	12	13	14	15	16	17	18
»	»	»	»	»	»	»	»	La remise de la relégation faite à un relégable est comptée comme une re- mise totale de la peine.
»	»	»	2	2	»	»	»	

sur l'état disciplinaire

PUNITIONS PRONONCÉES par la justice disciplinaire de l'établissement													NOMBRE de condamnés punis				JOURNÉES de cellule			JOURNÉES de privations alimentaire		Evasions	
Cellule	Salle de discipline	Pain sec	Autres privations alimentaires	Réduction de dixièmes	Amendes	Autres punitions	Réprimandes	Total des colonnes 20 à 27	Une fois	Deux fois	Trois fois	Quatre fois et plus	Total des colonnes 29 à 32	Prévention, punition ou consignation	Séquestration	Observation et isolement	JOURNÉES de salle de discipline	A titre de punition principale	A titre d'accessoire d'une autre punition	Tentées	Evadés repris pendant l'année	Evadés non repris	
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
93	»	»	»	»	72	»	36	201	113	26	9	»	150	1.234	»	1.850	»	»	308	»	»	»	
93	»	»	»	»	72	»	36	201	113	26	9	2	150	1.234	»	1.850	»	»	308	»	»	»	

l'infirmerie pendant l'année 1938

PENDANT L'ANNÉE			EFFECTIF de l'infirmerie au 31 décembre 1938	JOURNÉES d'infirmerie
Libérés	Décédés	Total		
6	7	8	9	10
»	3	32	11	2.523

DEPOT DE RELEGABLES

TABLEAU N° VIII (suite). — Malades admis aux infirmeries, l'âge, la saison, la durée de la captivité,

NATURE DES MALADIES	NOMBRE de malades traités			NOMBRE des maladies suivant la forme		NOMBRE	
	Restant au 31 décembre 1937	Admis pendant l'année 1938	Total	Aiguë	Chronique	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans
1	2	3	4	5	6	7	8
report.....	2	17	19	11	8	>	4
Appareil sécrétoire ..							
Hydropisies diverses	>	1	1	>	1	>	>
Pyrexies							
Fièvre intermittente	>	8	8	8	>	>	>
Fièvre typhoïde	>	>	>	>	>	>	>
Fièvres éruptives	>	>	>	>	>	>	>
Fièvres diverses	>	>	>	>	>	>	>
Cachexies							
Anémie, débilité, gangrène	>	4	4	>	4	>	>
Cancers	>	>	>	>	>	>	>
Scrofules	>	1	1	>	1	>	1
Maladies contagieuses							
Syphilis	>	2	2	>	2	>	>
Teigne	>	>	>	>	>	>	>
Gale	>	>	>	>	>	>	>
Maladies de cause toxique							
Empoisonnement	>	>	>	>	>	>	>
Maladies de cause mécanique							
Contusions, plaies, luxations	>	7	7	7	>	>	2
Hernies	>	>	>	>	>	>	>
Hémorroïdes	>	>	>	>	>	>	>
Epidémies							
Choléra, cholérine	>	>	>	>	>	>	>
Dysenterie	>	1	1	1	>	>	>
Grippe, influenza	>	>	>	>	>	>	>
Suicides et tentatives	>	>	>	>	>	>	>
Maladies parasitaires	>	>	>	>	>	>	>
Maladies simulées	>	>	>	>	>	>	>
Opérations chirurgicales	>	>	>	>	>	>	>
Maladies diverses	>	>	>	>	>	>	>
Nota. — Nombre de récidivistes de maladies :							
Totaux.....	2	41	43	27	16	>	7
Totaux généraux.....	43			43			

DE SAINT-MARTIN-DE-RE

classés d'après la nature de la maladie, l'état de santé avant l'entrée dans la maison

DE MALADES suivant l'âge	NOMBRE de malades suivant la saison				NOMBRE DE MALADES suivant la durée de la captivité					NOMBRE de malades suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison							
	De 26 à 30 ans	De 31 à 40 ans	De 41 à 50 ans	De 51 à 60 ans	Au-dessus de 60 ans	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Après la 5 ^e année	Existence de la maladie	Constitution faible
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
3	7	3	2	>	2	6	2	9	9	7	3	>	>	>	7	9	3
>	1	>	>	>	1	>	>	>	1	>	>	>	>	>	1	>	>
4	3	1	>	>	>	7	1	>	6	2	>	>	>	>	>	>	8
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
4	>	>	>	>	4	>	>	>	3	1	>	>	>	>	4	>	>
>	>	>	>	>	1	>	>	>	1	>	>	>	>	>	1	>	>
2	>	>	>	>	2	>	>	>	2	>	>	>	>	>	2	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
3	1	1	>	>	>	7	>	>	7	>	>	>	>	>	>	>	7
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	1	>	>	>	>	1	>	>	1	>	>	>	>	>	>	>	1
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
16	13	5	2	>	10	13	11	9	30	10	3	>	>	>	15	9	19
43					43				43					43			

DEPOT DE RELEGABLES

TABLEAU N° IX (suite). — Malades décédés dans les l'âge, la saison, la durée de la captivité,

NATURE DES MALADIES	NOMBRE TOTAL de malades décédés	NOMBRE de maladies suivant la forme		De 16 à 20 ans
		Aiguë	Chronique	
1	2	3	4	5
report.....	2	1	1	>
Appareil sécrétoire ...				
Hydropisies diverses	>	>	>	>
Pyrexies				
Fièvre typhoïde	>	>	>	>
Fièvres éruptives	>	>	>	>
Fièvres diverses, diphtérie	>	>	>	>
Cachexies				
Anémie, débilité, gangrène	>	>	>	>
Cancers	>	>	>	>
Scrofules	>	>	>	>
Maladies contagieuses				
Syphilis	1	>	1	>
Teigne	>	>	>	>
Gale	>	>	>	>
Maladies de cause toxique				
Empoisonnement	>	>	>	>
Maladies de cause mécanique				
Contusions, plaies, luxations	>	>	>	>
Hernies	>	>	>	>
Epidémies				
Choléra, cholérine	>	>	>	>
Dysentrie	>	>	>	>
Grippe, influenza	>	>	>	>
Suicides et tentatives	>	>	>	>
Maladies parasitaires	>	>	>	>
Maladies simulées	>	>	>	>
Maladies diverses	>	>	>	>
Totaux.....	3	1	2	>

Proportion pour 100 au total des décès par rapport au total.....

DE SAINT-MARTIN-DE-RE

infirmes classés d'après la nature de la maladie l'état de santé à l'entrée dans la maison

NOMBRE DE MALADES suivant l'âge	NOMBRE de malades suivant la saison				NOMBRE DE MALADES suivant la durée de la captivité						NOMBRE de malades suivant l'état de santé au moment de l'entrée dans la maison						
	De 21 à 30 ans	De 31 à 40 ans	De 41 à 50 ans	De 51 à 60 ans	Plus de 60 ans	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Après la 5 ^e année	Existence de la maladie	Constitution faible
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
>	1	>	1	>	1	>	>	1	>	1	1	>	>	>	1	>	1
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	&														

DEPOT DE RELEGABLES

TABLEAU N° X. — Renseignements numériques

CATEGORIES	NOMBRE au 31 décembre 1937		CAS CONSTATES pendant l'année 1938			TOTAL		SOR	
	Alliés épileptiques ou non	Epileptiques non aliés	Aliés épileptiques ou non		Epileptiques non aliés	Alliés épileptiques ou non	Epileptiques non aliés	Aliés épileptiques ou non	
			avant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale	n'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale				libérés, graciés, décédés ou transportés	transférés dans des établissements hospitaliers
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
pénales									
Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Relégation	»	1	»	»	»	»	1	»	»
	»	1	»	»	»	»	1	»	»
	1		»	»		1			

TABLEAU N° XI. — Industries exploitées. — Nombre de journées
Nombre de travailleurs au 31 décembre 1938. — Produit

NOMENCLATURE des industries exploitées	JOURNÉES de travail	NOMBRE moyen de travailleurs pendant l'année	NOMBRE de travailleurs au 31 décembre 1938
1	2	3	4
Service général	12.303	40	44
Tailliers	178	1	24
Totaux	12.481	41	63
Travaux industriels			
Emouchettes	24.402	80	»
Vannerie	953	3	21
Totaux	25.355	83	21
Totaux généraux	37.836	124	89

DE SAINT-MARTIN-DE-RE

sur les détenus aliés, épileptiques et les suicides

TIES	RESTE au 31 décembre 1938		NOMBRE DE SUICIDES								NOMBRE DES INDIVIDUS ayant tenté ou accompli des suicides et qui avaient donné antérieurement des signes d'aliénation mentale	
	Epileptiques non aliés		Tentés				Accomplis					
	libérés, graciés, décédés ou transportés	transférés dans des établissements hospitaliers	par suspension ou strangulation	au moyen d'instruments tranchants	par chute	par d'autres moyens	par suspension ou strangulation	au moyen d'instruments tranchants	par chute	par d'autres moyens		
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1		»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1		»	»	»	»	»	»	»	»	»

de travail. — Nombre moyen de travailleurs pendant l'année. —
de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail

PRODUIT net	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 5 et 6	PRODUITS PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
			D'après les tarifs	Gratifications	Total
5	6	7	8	9	10
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
52.653 »	» »	52.653 »	4 28	» »	4 28
797 50	» »	797 50	4 48	» »	4 48
53.450 50	» »	53.450 50	4 28	» »	4 28
106.523 84	65 »	106.589 84	4 36	0 0026	4 37
7.270 17	» »	7.270 17	7 63	» »	7 63
113.794 01	65 »	113.859 01	4 49	0 0026	4 49
167.244 51	65 »	167.309 51	4 42	0 0026	4 42

DEPOT DE RELEGABLES

TABLEAU N° XII. — Accidents du

ACCIDENTS AYANT OCCASIONNÉ							Français	Allemands
Une incapacité absolue et permanente	Une incapacité partielle et permanente	Une incapacité temporaire	Nombre	La mort				
				Mariés, veufs ou divorcés	Avec enfants de moins de 16 ans	Célibataires avec ascendants ou descendants		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
>	>	>	>	>	>	>	>	>

TABLEAU N° XIII. — Répartition du produit de

MONTANT DU PRODUIT DU TRAVAIL, GRATIFICATIONS COMPRISES			
Pécule des détenus	Portion restant acquise au Trésor		Total
	sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'Etat 10 ^{es} non concédés	
1	2	3	4
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
116.722 13	34.171 45	16.415 93	167.309 51

TABLEAU N° XIV. — Résumé des comptes de

SITUATION du pécule au 31 décembre 1937		RECETTES							
Avoir	Débet	Produit du travail	Services en qualité de moniteurs, prévôts, ect.	Recettes étrangères au travail	Avoir des détenus venant d'autres maisons centrales ou réintégrés après extraction	Total	Débets des arrivants	Total net des recettes	Dépenses faites volontairement par les condamnés pendant leur détention
1	2								
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
53.453 11	>>	116.722 13	>>	78.029 53	271.855 65	520.060 42	>>	520.060 42	237.596 29

DE SAINT-MARTIN-DE-RE

travail pendant l'année 1938

NATIONALITÉ						OBSERVATIONS
Anglais	Belges	Espagnols	Italiens	Suisses	Américains	
10	11	12	13	14	15	16
>	>	>	>	>	>	>

la main-d'œuvre pendant l'année 1938

PRIX MOYEN PAR JOURNÉE DE DÉTENTION			
Pécule des détenus	Portion restant acquise au Trésor		Total
	sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers	sur les travaux exécutés de l'Etat 10 ^{es} non concédés	
5	6	7	8
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1 84	0 54	0 26	2 64

pécule des condamnés pour l'année 1938

DÉPENSES									SITUATION du pécule au 31 décembre 1938	
Retenues pour bris, dégradations, fournitures	Prélèvements pour amendes et frais de justice	Palements aux libérés, etc.	Solde de comptes des détenus transférés ou extraits pour d'autres établissements	Solde de compte des détenus décédés	Solde de compte des détenus évadés	Total	A déduire : débet des libérés, transférés, extraits, décédés, évadés	Total net des dépenses	Avoir	Débet
									11	12
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
2	546 50	6.087 92	231.104 35	514 31	>>	475 851 37	>>	475.851 37	44.209 05	>>

DEPOT DE RELEGABLES

TABLEAU N° XV. — Dépenses des condamnés

DÉPENSES PERSONNELLES					SECOURS aux familles	RESTI- TUTIONS	RETRAIT de fonds particuliers et autres dépenses excep- tionnelles	TOTAL général des dépenses (colonnes 5 à 8)
Pain	Autres aliments	Effets d'habille- ment et menus ustensiles	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses	Total				
1	2	3	4	5	6	7	8	9
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
» »	164.581 29	64.658 35	3.015 15	232.254 79	5.341 50	» »	» »	237 596 29

TABLEAU N° XVI. — Répartition des journées de chômage, de repos, de

JOURNÉES DE TRAVAIL		JOURNÉES de chômage faute de travail	JOURNÉES de condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail	JOURNÉES	
En commun	A l'isolement			Infirmes, vieillards, arrivants, libérés et expectative	Jours fériés
1	2	3	4	5	6
35.986	1.850	3.241	150	10.885	7.380
37.836					

TABLEAU N° XVII. — Répartition de la population au de chômage, de repos, de

TRAVAILLEURS		Au chômage faute de travail	CONDAMNÉS à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail	AU REPOS	
En commun	A l'isolement			Infirmes, vieillards arrivants et libérés	Par prescription médicale
1	2	3	4	5	6
75	»	27	»	»	»
75					

DE SAINT-MARTIN-DE-RE

sur leur pécule pendant l'année 1938

MOYENNES DES DÉPENSES personnelles par journée de détention				ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES donnés gratuitement					
Pain et autres aliments	Effets d'habille- ment et menus ustensiles	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses	Total	Par l'administration		Par les fabricants		Total des colonnes 14 à 17	Par journée de détention
				Pain	Autres aliments et boissons	Pain	Autres aliments et boissons		
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
2 60	1 02	0 05	3 67	» »	» »	» »	» »	» »	» »

de détention, suivant l'état d'occupation, maladie et de punition

DE REPOS		JOURNÉES de maladie	JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES de salle de discipline	TOTAL
Par prescription médicale	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage		A l'isolement sans travail	Par punition disciplinaire		
7	8	9	10	11	12	13
»	»	2.523	»	1.234	»	63.249
18.265			1.234			

31 décembre 1938, suivant l'état d'occupation, maladie et de punition

Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage	A l'infirmerie	EN CELLULE sans travail		A la salle de discipline	TOTAL
		Observation et isolement	Par punition ou mesure disciplinaire		
7	8	9	10	11	12
»	11	3	»	»	126
		3			

STATISTIQUE
des établissements d'Education surveillée
pour l'année 1938

RAPPORT

A MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX

MINISTRE DE LA JUSTICE

J'ai l'honneur de vous soumettre la statistique des Etablissements d'Education surveillée concernant l'année 1938.

Le dépouillement des documents fournis par la statistique et leur étude sont précédés de quelques indications sur la marche des services de l'Education surveillée.

Nota. — Par suite de faits de guerre, les statistiques concernant les Ecoles de Préservation de Clermont et Doullens ne sont pas parvenues.

Renseignements généraux

Les Etablissements d'éducation correctionnelle sont maintenant désignés sous l'appellation: éducation surveillée.

Ceux qui appartiennent à l'Etat étaient, au 31 décembre 1938, au nombre de huit, dont cinq affectés aux garçons :

Maison d'éducation surveillée professionnelle d'Aniane (Hérault);
 — — agricole et maritime de Belle-Ile-en-Mer (Morbihan);
 — — agricole et professionnelle de St-Maurice (Loir-et-Cher);
 — — surveillée et correctionnelle d'Eysses (Lot-et-Garonne);
 Ecole de réforme de Saint-Hilaire (Vienne);

et trois affectées aux filles:

Ecole de préservation de Cadillac (Gironde);
 — — Clermont (Oise);
 — — Doullens (Somme).

Ces Etablissements reçoivent les catégories de pupilles suivantes:

1° Les mineurs de 13 à 18 ans acquittés comme ayant agi sans discernement en application de l'article 66 du *Code pénal* (Loi du 22 juillet 1912);

2° Les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de 6 mois et qui n'excède pas 2 ans (article 67 du *Code pénal*);

3° Les mineurs de moins de 21 ans, pupilles de l'Assistance publique « ayant donné des sujets graves de mécontentement », confiés à l'Administration pénitentiaire par décision judiciaire conformément à l'article 2 de la loi du 28 juin 1904;

4° Les mineurs placés par mesure de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

L'Ecole de réforme de Saint-Hilaire reçoit exclusivement les enfants âgés de 13 à 14 ans. De cet établissement agricole dépend le sanatorium de Bellevue où sont soignés les pupilles atteints de tuberculose pulmonaire.

La maison d'éducation surveillée de Saint-Maurice reçoit les mineurs de 14 à 16 ans.

Celles d'Aniane et de Belle-Ile sont occupés par les mineurs de 14 à 18 ans.

A Belle-Ile, un quartier est spécialement affecté aux pupilles atteints de tuberculose osseuse et à ceux dont l'état de santé exige le climat marin.

A la Maison d'éducation surveillée et correctionnelle d'Eysses, sont placés:

1° Les mineurs relégués;

2° Les mineurs de 16 ans (articles 67 et 69 du *Code pénal*), condamnés à plus de 2 ans d'emprisonnement;

3° Les indisciplinés de toutes les autres maisons, tant publiques que privées.

Un quartier y est réservé aux pupilles syphilitiques.

Les trois écoles de Préservation sont affectées :

1° Aux jeunes filles mineures de 13 à 18 ans, confiées à l'Administration pénitentiaire (article 66 du *Code pénal*, loi du 2 juillet 1912)

2° Aux mineures condamnées à un emprisonnement de plus de six mois et qui n'excède pas deux ans;

3° Aux pupilles de l'Assistance publique confiées à l'Administration pénitentiaire par application de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904;

4° Aux mineures placées par voie de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

Un quartier correctionnel est annexé à l'école de Préservation de Clermont pour recevoir :

Les mineures de 16 ans (articles 67 et 69 du *Code pénal*), condamnées à plus de 2 ans d'emprisonnement;

Les indisciplinées des autres établissements publics et privés.

Il a été créé à l'école de Préservation de Doullens une maternité et un quartier réservé aux pupilles syphilitiques.

Les relations étroites qui existent entre la santé et l'état moral des jeunes dévoyés, ont amené l'Administration à chercher leur relèvement dans des méthodes simultanées de soins physiques et d'éducation.

Dans ce but, les établissements ont été installés de préférence à la campagne, des sanatoria et des quartiers spéciaux ont été créés, des médecins attachés à chaque école suivent attentivement le développement physique des pupilles.

D'autre part, par la fréquentation quotidienne de l'école primaire et par l'apprentissage d'un métier qui aura été choisi après examen psychologique de chaque enfant et en tenant compte de ses goûts, l'Administration s'efforce de faire du pupille un ouvrier aimant son travail et capable, à sa libération, de rester dans le droit chemin en se reclassant sans difficulté dans la société.

Cependant, il convient de remarquer que l'apprentissage est conçu de manière à ne jamais constituer un obstacle à la libération des sujets amendés.

Pour permettre de trouver à l'enfant un métier qui réponde à ses dispositions il a été nécessaire de classer les maisons d'Education surveillée en Etablissements agricoles, industriels, comptant des sections et ateliers se rapportant soit à l'artisanat agricole, soit à l'artisanat industriel ou maritime (bateaux à moteurs et bateaux à voiles équipés pour la grande pêche), pupilles soumis aux obligations de l'inscription maritime après 18 mois de navigation.

Les jeunes filles sont occupées à des travaux de couture et à des travaux ménagers.

Il ressort des tableaux de travail que le plus grand nombre de garçons sont occupés aux travaux industriels et que les autres sont employés partie aux travaux agricoles et partie aux travaux intérieurs de l'Etablissement.

Quant aux jeunes filles, la plupart sont occupées à des travaux de couture, de lingerie, etc., et les autres au service intérieur de l'école, buanderie, cuisine, ménage, jardin, etc.

Dans tous les Etablissements, les pupilles sont isolés la nuit dans des dortoirs cellulaires.

En conformité de l'arrêté ministériel du 15 juillet 1899, il est alloué pendant l'année, à chaque enfant, à titre d'encouragement, des récompenses et gratifications en reconnaissance de son travail et de sa bonne conduite.

Les sommes accordées, lorsqu'elles dépassent 20 francs, sont versées à la Caisse d'épargne au nom de chaque enfant.

Le pupille qui a donné des gages probants de son amendement est remis à sa famille, si elle présente des garanties suffisantes. L'enfant continue à être surveillé et est réintégré si sa conduite laisse à désirer. Toutefois, avant de le remettre à sa famille, ou si cette dernière n'est pas en mesure de le recevoir, le pupille est placé chez des particuliers honorablement connus.

Ce placement a l'avantage de réintroduire l'enfant dans un milieu familial et de le préparer ainsi, par un régime de demi-liberté, à la vie libre. Il offre, en outre, l'intérêt de permettre à l'enfant de se constituer un pécule relativement important par les gages qui lui sont versés. Lorsque les jeunes garçons ont atteint l'âge requis, ils peuvent être autorisés à contracter un engagement dans l'armée. Il arrive fréquemment que des jeunes filles sont autorisées, par voie de libération provisoire, à contracter mariage.

Le système de la régie économique fonctionne dans toutes les maisons d'Education surveillée avec l'emploi de la main-d'œuvre pupillaire. En principe on cherche à ce que les Etablissements se suffisent le plus possible à eux-mêmes.

Enfin, il y a lieu d'indiquer qu'à côté des Etablissements publics, il existe des institutions privées sur lesquelles l'Administration exerce un contrôle, citons :

Pour les garçons :

La colonie de Mettray (Indre-et-Loire);
L'école de réforme de Saint-Joseph à Frasnès-le-Château (Haute-Saône).

Pour les filles :

L'institution des Diaconesses à Paris;
La Maison des sœurs de Nazareth à Montpellier.

Renseignements statistiques

La statistique relative à l'enfance délinquante comprend dix tableaux.

L'examen de ces tableaux a donné lieu aux remarques suivantes :

MOUVEMENT GENERAL DE LA POPULATION

ENTRÉES ET SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1938
(Tableau I, pages 312 à 315)

	GARÇONS	FILLES
EFFECTIF au 31 décembre 1937	1.016	78
Entrées en 1938	1.533	41
ENSEMBLE	2.549	119
Sorties en 1938	1.613	62
EFFECTIF au 31 décembre 1938	936	57
TOTALX	993	

L'effectif de fin d'année est pour les garçons un peu inférieure à celui de l'année précédente.

Sur les 936 garçons et les 57 filles présents le 31 décembre 1938, il y avait 62 garçons et 2 filles de nationalité étrangère.

Journées de présence et population moyenne

Les journées de présence s'élèvent au chiffre de 395.014 contre 435.252 l'année précédente.

Elles se répartissent ainsi :

Garçons	370.181
Filles	24.833

Soit une population moyenne journalière :

Garçons	1.013
Filles	68

Au tableau I figurent (col. 5) 18 garçons entrés pendant l'année en vertu de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904 (pupilles indisciplinés de l'Assistance publique confiés à l'Administration pénitentiaire), contre 17 enfants en 1937 (15 garçons et 2 filles).

Le tableau I constate aussi (col. 6 et 7) que, sur un total de 581 pupilles venant des maisons d'arrêt où ils ont été jugés, 113 avaient moins de 16 ans (105 garçons et 8 filles), et 468 de 16 à 18 ans (456 garçons et 12 filles).

**CARACTERE ET DUREE
DE LA DECISION JUDICIAIRE**

(Tableau II ,pages 316 et 317)

Les pupilles présents au 31 décembre 1938 se divisent en quatre catégories :

1° Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discernement, mais placés, pour un certain temps, sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du *Code pénal*) ;

2° Les pupilles indisciplinés de l'Assistance publique, confiés à l'Administration pénitentiaire en exécution de la loi du 28 juin 1904 ;

3° Les pupilles condamnés pour moins et plus de 2 ans (art. 67 et 69 du *Code pénal*) ;

4° Les mineurs placés dans les établissements par voie de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

Le tableau suivant donne la proportion pour cent de chaque catégorie :

	GARÇONS		FILLES	
	Nombre	%	Nombre	%
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C. P.)	917	98	56	98
Confiés à l'Administration en vertu de la loi du 28 juin 1904	11	1	»	»
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.)	»	»	1	2
Par voie de correction paternelle	8	1	»	»
TOTAUX	936	100	57	100

Le tableau ci-dessous fait connaître, au regard de la durée de l'envoi en correction, pour les pupilles des deux sexes, les nombres des acquittés en vertu de l'article 66 du *Code pénal* et des condamnés visés par les articles 67, 68 et 69 du même *Code* :

	GARÇONS		FILLES	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Acquittés en vertu de l'art. 66 du C. P. et remis à l'Administration</i>				
Pour.....				
Moins de 1 an	40	5	3	5
1 à 2 ans	160	20	15	27
2 à 4 —	499	61	26	46
4 à 6 —	77	9	12	22
6 à 8 —	42	5	»	»
8 à 10 —	»	»	»	»
10 à 12 —	»	»	»	»
12 à 14 —	»	»	»	»
TOTAUX	818	100	56	100
<i>Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.)</i>				
Pour.....				
Moins de 1 an	»	»	»	»
1 à 2 ans	»	»	»	»
2 à 4 —	»	»	»	»
4 à 6 —	»	»	1	100
6 à 8 —	»	»	»	»
8 à 10 —	»	»	»	»
10 à 12 —	»	»	»	»
Plus de 12 ans	»	»	»	»
TOTAUX	»	»	1	100

RESULTATS DE L'ENSEIGNEMENT

PENDANT L'ANNEE

(Tableau III, pages 318 et 319)

Le tableau III indique le mouvement des écoles, ainsi que les résultats de l'enseignement au cours de l'année scolaire.

2.728 enfants des deux sexes (2.609 garçons et 119 filles) ont suivi les cours professés par les instituteurs et les institutrices. Sur ce nombre, 1.735 (1.673 garçons et 62 filles) sont sortis de l'école ou de l'établissement pendant l'année ; il restait donc à l'école au 31 décembre 1938, 993 élèves (936 garçons et 57 filles).

Dans la deuxième partie du tableau III, on relève les résultats de l'enseignement scolaire pendant l'année :

	GARÇONS	FILLES		
Illettrés	Demeurés illettrés	25	4	
	Ayant appris {	à lire	20	9
		— et à écrire	71	3
	— écrire et calculer	52	2	
Sachant lire {	N'ayant pas fait de progrès	31	»	
	Ayant fait des progrès	131	»	
Sachant lire et écrire {	Ayant appris {	à écrire	102	1
		— et à calculer	90	1
Sachant lire et écrire	N'ayant pas fait de progrès	84	»	
	Ayant fait des progrès	195	9	
	— appris à calculer	186	19	
Sachant lire, écrire et calculer {	— reçu le complément de l'instruction primaire	113	1	
		N'ayant pas fait de progrès	216	»
		Ayant fait des progrès	823	62
	— reçu le complément de l'instruction primaire	470	8	
TOTAUX	2.609	119		

Il ressort de ces renseignements, que 13 p. 100 des garçons et 3 p. 100 des filles n'ont pas profité des leçons données à l'école.

Le tableau III mentionne ensuite (col. 38 et 39) que des cours de dessin ont été suivis par 95 garçons à Saint-Hilaire; des cours de musique, par 145 garçons à Belle-Ile-en-Mer et à Saint-Maurice; et par 20 filles à Cadillac.

Il y a lieu de remarquer que 54 élèves ayant fréquenté l'école, ont obtenu en 1938 le certificat d'études primaires (45 garçons et 9 filles).

Le nombre des mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des établissements affectés aux garçons a été de 7.070. Dans les établissements affectés aux jeunes filles, il y en a eu 2.995, soit un total de 10.065 mises en lecture pour les deux sexes, fournies par les 4.398 volumes composant les bibliothèques des établissements d'éducation surveillée.

ETAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau IV, pages 320 et 321)

Dans le courant de l'année 1938, les garçons ont obtenu 6.840 récompenses, les jeunes filles 357.

Ces récompenses ont consisté en :

	GARÇONS	FILLES
Grâces ou engagements militaires	229	»
Mises en liberté provisoire	154	6
Placements chez des particuliers	161	17
Livrets de caisse d'épargne	200	»
Instruments et livres d'honneur	90	»
Inscriptions au tableau d'honneur	1 771	334
Bons points, vivres supplémentaires, etc	4.235	»
TOTAUX	6.840	357

Les infractions constatées se sont élevées à 7.605 chez les garçons et 474 chez les jeunes filles.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins et vols	378	9
Immoralité	127	8
Voies de fait	206	46
Paresse	1.211	15
Insubordination	1.212	212
Autres infractions	4.271	184
TOTAUX	7.605	474

Le tableau V indique, en outre, qu'il n'y a eu aucun suicide ni aucune mort accidentelle.

7 pupilles (5 garçons et 2 jeunes filles) ont été frappés d'aliénation mentale pendant l'année.

9 cas d'épilepsie ont été constatés; 6 chez les garçons et 3 chez les jeunes filles.

De plus, 176 pupilles ont été transférés dans les hôpitaux (163 garçons et 13 jeunes filles); sur ce nombre, 3 garçons y sont décédés.

Le total des journées d'hôpital s'est élevé à 4.114 (3.531 pour les garçons et 583 pour les jeunes filles).

TRAVAIL

(Tableaux VI et VII, pages 324 à 334)

Le tableau VI présente en détail, pour chaque établissement d'éducation surveillée, le total des pupilles occupés et inoccupés à la fin de l'année, ainsi que le nombre des journées de travail de l'année.

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau VII qui n'est lui-même que le dépouillement général des tableaux détaillés sous le numéro VI.

GARÇONS				
	Journées de travail	Moyenne des travailleurs	Occupés au 31 décembre 1938	
Services ..	économiques	58.474	192	188
	agricoles	80.915	265	239
Travaux industriels	132.096	433	450	
Autres occupations	»	»	»	
TOTAUX	271.485	890	877	

FILLES				
	Journées de travail	Moyenne des travailleuses	Occupées au 31 décembre 1938	
Services ..	économiques	9.692	32	28
	agricoles	3.213	11	6
Travaux industriels	7.204	24	22	
TOTAUX	20.109	66	56	

Soit, sur 100 journées de travail :

	GARÇONS	FILLES
Services économiques	22	48
— agricoles	30	16
Travaux industriels	48	36
TOTAUX	100	100

La proportion des journées de travail, par rapport à l'ensemble des journées de présence, s'élève à 73 p. 100 pour les garçons et à 81 p. 100 pour les jeunes filles.

Au 31 décembre 1938, 60 pupilles étaient inoccupés pour différentes causes :

	GARÇONS	FILLES
Malades	9	1
Pour autres causes	41	>
En punition	9	>
TOTAL	60	

ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Tableau VIII, page 335)

39 accidents, ayant occasionné une incapacité temporaire, se sont produits dans les établissements de garçons.

Il s'agit d'accidents sans gravité.

— 307 —

LIBERATION

(Tableaux IX et X, pages 336 à 339)

Les enfants confiés à l'Administration par l'Assistance publique et par les familles, sortis pendant l'année, ne figurent pas dans ces tableaux. En dehors de ces catégories, le tableau IX mentionne que 212 garçons et 10 jeunes filles ont été libérés définitivement après expiration de leur peine.

De plus, 389 garçons ont obtenu soit leur mise en liberté provisoire, soit leur grâce ou la faveur de s'engager avant l'expiration de leur peine; 6 jeunes filles ont obtenu leur mise en liberté provisoire.

Sur ces libérés, dont le total s'élève à 617 :

14 garçons et 1 jeune fille étaient âgés de	12 à 16 ans
79 — 6 — — — — —	16 à 18 ans
324 — 3 — — — — —	18 à 20 ans
184 — 6 — — — — —	avaient plus de 20 ans

6 garçons et 3 jeunes filles étaient récidivistes à leur entrée.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle acquise dans l'établissement, les libérés se classent ainsi :

	GARÇONS	FILLES
Avaient appris un métier agricole	211	2
— — — industriel	366	14
Exerçaient une autre profession	19	»
N'avaient pas de profession	5	»
TOTAL	617	

Par suite de santé débile ou de défaut d'intelligence, 9 pupilles étaient incapables de gagner leur vie à leur libération.

Au point de vue de leur destination, les 617 libérés se répartissent ainsi :

	GARÇONS	FILLES
Restés dans l'établissement	»	»
Rentrés dans leurs familles	406	14
Confiés à des sociétés de patronage	12	1
Engagés militaires par les soins des directeurs	177	»
Placés comme ouvriers chez des particuliers	6	1
TOTAL	617	

Tous ces libérés de l'année ont touché à leur sortie un pécule s'élevant à 158.633 fr. 78 et des livrets de Caisse d'épargne d'un montant de 6.603 fr. 12.

Le tableau suivant (résumé du tableau X) indique l'état d'instruction des libérés à l'époque de leur entrée en correction et à celle de leur libération :

		GARÇONS	FILLES	
Illettrés à leur entrée à l'école.	Ayant appris {	à lire	29	1
		— et à écrire	56	3
	Ayant reçu l'instruction primaire ..	— écrire et calculer	24	»
		Demeurés illettrés	2	»
Sachant lire à leur entrée ...	Ayant appris {	à écrire	11	»
		— et à calculer .	35	»
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	N'ayant pas fait de progrès	53	4
		N'ayant pas fait de progrès	37	»
Sachant lire et écrire à leur entrée	Ayant appris à calculer	27	»	
	— reçu le complément de l'instruction primaire	44	5	
	N'ayant pas fait de progrès	31	1	
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée ..	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	37	»	
	N'ayant pas fait de progrès	174	»	
Possédant à leur entrée l'instruction primaire .	Ayant fait des progrès	18	»	
	N'ayant pas fait de progrès	16	2	
TOTAUX		601	16	

**SOCIÉTÉS DE PATRONAGE RECEVANT DES PUPILLES,
POUR LESQUELS L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
PAYAIT UN PRIX DE JOURNÉE**

Par suite de l'application de la loi du 22 juillet 1912, sur les tribunaux pour enfants et la liberté surveillée, qui confie directement les pupilles à des patronages ou à des institutions charitables, l'Administration pénitentiaire ne place plus d'enfants dans ces établissements.

V

Etablissements d'Education surveillée

N^{os} des tableaux

- I. — Mouvement d'entrées et de sorties, par établissement, pendant l'année 1938. — Effectif au 31 décembre 1938 [pages 312 à 315].
- II. — Répartition de la population au 31 décembre 1938, d'après la durée de la peine ou de la correction [pages 316 et 317].
- III. — Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement pendant l'année 1938. — Cours spéciaux. — Bibliothèques [pages 318 et 319].
- IV. — Etat moral et disciplinaire pendant l'année 1938 [pages 320 et 321].
- V. — Etat sanitaire pendant l'année 1938 [pages 322 et 323].
- VI. — Renseignements sur le travail pendant l'année 1938 [pages 324 à 331].
- VII. — Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1938 [pages 332 à 334].
- VIII. — Accidents du travail pendant l'année 1938 [page 335].
- IX. — Renseignements divers sur les libérés [pages 336 et 337].
- X. — Etat de l'instruction des libérés [pages 338 et 339].

ETABLISSEMENTS

TABEAU N° I. — Mouvement d'entrées et de sorties, par

ETABLISSEMENTS	CATEGORIES	POPULATION au 31 décembre 1937	ENTRÉES									Total
			Par correction paternelle	En vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904	Venant des prisons du département où ils ont été jugés		PAR transfèrement d'un autre établissement d'éducation surveillée		Réintégrés			
					mineurs de moins de 16 ans	mineurs de 16 à 18 ans	public	privé	après la mise en liberté provisoire	après séjour dans un établissement hospitalier	après éviction ou placement ou permission	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Etablissements												
Aniane ..	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.)	186	>	>	1	131	83	3	6	65	9	298
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)	5	>	13	>	>	>	>	>	>	>	13
	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. p.)	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Belle - Ile - en - Mer	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.)	207	>	>	3	122	55	27	4	33	65	329
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)	>	>	2	>	>	>	>	>	>	>	2
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Eysses ..	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.)	123	>	>	4	76	2	2	9	9	9	102
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)	2	>	3	>	>	>	>	>	>	>	3
	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67)	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1
Saint - Hilaire ..	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.)	278	>	>	101	79	10	>	9	11	324	534
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)	2	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	3	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Saint - Maurice ..	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.)	179	>	>	118	>	>	42	>	84	244	244
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	5	1	>	>	>	>	>	>	>	>	1
Totaux		1.016	1	18	105	456	226	34	63	118	512	1.533

D'EDUCATION SURVEILLEE

établissements, pendant l'année 1938. — Effectif au 31 décembre 1938

ETABLISSEMENTS	CATEGORIES	POPULATION au 31 décembre 1937	SORTIES											TOTAL DE LA POPULATION par catégorie au 31 décembre 1938	NATIO- NALITÉS		JOURNÉES DE PRESENCE	POPULATION MOYENNE	NOMBRE DE PLACES dans l'établissement
			Libérés			Par placement ou permission	Par décès	Transférés			Total	Française	Etrangère						
			par expiration du temps de la correction	à titre provisoire par décision ministérielle	par grâce			Par éviction	dans une prison départementale	public					privé	dans un établissement hospitalier			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
affectés aux garçons																			
Aniane ..	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.)	186	>	>	1	131	83	3	6	65	9	298	180	173	7	69.507	190	200	
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)	5	>	13	>	>	>	>	>	>	>	13	6	6	>				
	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. p.)	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	>	>				
Belle - Ile - en - Mer	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.)	207	>	>	3	122	55	27	4	33	65	329	187	169	18	78.715	216	240	
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)	>	>	2	>	>	>	>	>	>	>	2	1	1	>				
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>				
Eysses ..	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.)	123	>	>	4	76	2	2	9	9	9	102	123	122	1	65.742	180	450	
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)	2	>	3	>	>	>	>	>	>	>	3	2	2	>				
	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67)	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	1	1	>				
Saint - Hilaire ..	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.)	278	>	>	101	79	10	>	9	11	324	534	231	205	26	89.527	245	306	
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)	2	>	>	>	>	>	>	>	>	>	2	2	>					
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	3	>	>	>	>	>	>	>	>	>	3	3	>					
Saint - Maurice ..	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.)	179	>	>	118	>	>	42	>	84	244	244	171	162	9	66.690	182	206	
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	1	>					
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	5	1	>	>	>	>	>	>	>	>	5	5	>					
Totaux		1.016	1	18	105	456	226	34	63	118	512	1.613	936	874	62	370.181	1.013	1.404	

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° I (suite). — Mouvement d'entrées et de sorties, par

ETABLISSEMENTS	CATEGORIES	POPULATION au 31 décembre 1937	ENTRÉES										Total
			Par correction paternelle	En vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904		Venant des prisons du département où elles ont été jugées		PAR transfèrement d'un autre établissement d'éducation surveillée		Réintégrées			
				mineures de moins de 16 ans	mineures de 16 à 18 ans	public	privé	après la mise en liberté provisoire	après séjour dans un établissement hospitalier	après évasion ou placement ou permission			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Etablissements													
Cadillac ..	Placées sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	77	>	>	8	12	1	5	1	10	4	41	
	Condamnées à l'emprisonnement	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
Clermont *	Placées sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
	Confiées à l'administration (Loi du 28 juin 1904).....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
	Condamnées { pour 2 ans et moins pour plus de 2 ans	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
Doullens *	Placées sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
	Confiées à l'administration (Loi du 28 juin 1904).....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935).....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
Totaux pour les filles.....	78	>	>	8	12	1	5	1	10	4	41		
Report des garçons.....	1.016	1	18	105	456	226	34	63	118	512	1 533		
Totaux généraux (garçons et filles).....	1.094	1	18	113	468	227	39	64	128	516	1.574		

* Archives détruites par faits de guerre.

D'EDUCATION SURVEILLEE

établissements, pendant l'année 1938. — Effectif au 31 décembre 1938

ETABLISSEMENTS	CATEGORIES	POPULATION au 31 décembre 1937	SORTIES										TOTAL DE LA POPULATION par catégorie au 31 décembre 1938	NATIO- NALITÉS		JOURNÉES DE PRÉSENCE	POPULATION MOYENNE	NOMBRE DE PLACES dans l'établissement	
			Libérées			Par placement ou permission	Par décès	Transférées			Total	Française		Etrangère					
			par expiration du temps de la correction	à titre provisoire par décision ministérielle	par grâce			Par évasion	dans une prison départementale	dans un autre établissement d'éducation surveillée					dans un établissement hospitalier				
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
affectés aux filles																			
			10	6	>	>	17	>	>	16	>	13	62	56	55	1	24.833	68	106
			>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	>	1				
			>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
			>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
			>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
			>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
			10	6	>	>	17	>	>	16	>	13	62	57	55	2	24.833	68	106
			224	154	235	297	237	>	1	247	12	208	1.613	936	874	62	370.181	1.013	1.604
			234	160	235	295	254	>	1	263	12	221	1.675	993	929	64	395.014	1.081	1.510

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° II. — Répartition de la population au 31 décembre

CATÉGORIES	Cor- rection pater- nelle	PLACÉS SOUS LA TUTELLE DE L'ADMINISTRATION (Art. 66 du Code pénal)								CONFIÉS à l'admi- nistration par l'Assis- tance publique
		Pour moins de 1 an	Pour 1 à 2 ans	Pour 2 à 4 ans	Pour 4 à 6 ans	Pour 6 à 8 ans	Pour 8 à 10 ans	Pour 10 à 12 ans	Pour 12 à 14 ans	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
GARÇONS.....	8	40	160	499	77	42	>	>	>	10
FILLES.....	>	3	15	26	12	>	>	>	>	>
TOTAUX.....	8	43	175	525	89	42	>	>	>	10
874										

D'EDUCATION SURVEILLEE

1938, d'après la durée de la peine ou de la correction

CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT (Art. 67 du Code pénal)									TOTAL par catégorie			
Pour moins de 1 an	Pour 1 an	Pour 1 à 2 ans	Pour 2 à 4 ans	Pour 4 à 6 ans	Pour 6 à 8 ans	Pour 8 à 10 ans	Pour 10 à 12 ans	Pour plus de 12 ans	Placés sous la tutelle de l'adminis- tration	Pupilles de l'Assis- tance publique	Condamnés	Correction paternelle
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
>	>	>	>	>	>	>	>	>	917	11	>	8
>	>	>	>	1	>	>	>	>	56	>	1	>
>	>	>	>	1	>	>	>	>	973	11	1	8
1									993			

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° III. — Mouvements de l'école et résultats de l'ensei

ETABLISSEMENTS	MOUVEMENT DE L'ÉCOLE. —																
	Présents à l'école au 31 décembre 1937				Admis à l'école pendant l'année 1938				Total des colonnes 2 à 9	Sortis de l'école pendant l'année 1938					Total des colonnes 11 à 15	Reste au 31 décembre 1938	
	illettrés	sachant lire	sachant lire et écrire	sachant lire, écrire et calculer	illettrés	sachant lire	sachant lire et écrire	sachant lire, écrire et calculer		illettrés	sachant lire	sachant lire et écrire	sachant lire, écrire et calculer	possédant l'instruction primaire complète		illettrés	sachant lire
GARÇONS																	
Aniane.....	7	24	26	135	21	59	99	132	503	2	26	88	103	98	317	3	36
Belle-Ile-en-Mer.....	2	30	46	129	14	20	67	230	538	6	8	61	202	73	350	4	16
Eysnes.....	2	2	19	126	2	11	33	129	324	2	11	33	103	26	175	2	2
Saint-Hilaire.....	16	19	44	204	80	135	152	167	817	30	90	235	226	581	4	24	
Saint-Maurice.....	9	16	25	132	17	34	78	116	427	2	18	18	122	90	250	2	19
Totaux pour les garçons	36	91	160	726	134	259	429	774	2.609	12	93	290	765	513	1.673	15	97
FILLES																	
Cadillac.....	8	>	11	59	10	2	18	11	119	>	9	5	34	4	62	4	>
Clermont *.....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Doullens *.....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Totaux pour les filles..	8	>	11	59	10	2	18	11	119	>	9	5	34	4	62	4	>
Totaux généraux..	44	91	171	785	144	261	447	785	2.728	12	102	295	799	527	1.735	19	97

* Archives détruites par faits de guerre.

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

nement pendant l'année 1938. — Cours spéciaux. — Bibliothèques

à l'école cembre 1938	RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT																	NOMBRE d'enfants ayant suivi des cours spéciaux	Pupilles ayant obtenu le certificat d'études primaires pendant l'année 1938	BIBLIOTHÈQUE			
	Résultats de l'enseignement pendant l'année 1938																			de dessin	de musique	Nombre de volumes existant dans la bibliothèque	Nombre de mises en lecture
	sachant lire et écrire	sachant lire, écrire et calculer	total des colonnes 17 à 20	demeurés illettrés	illettrés ayant appris		sachant lire		sachant lire et écrire		sachant lire écrire et calculer		total des colonnes 22 à 26										
19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
39	2108	186	5	4	17	2	7	51	15	10	23	72	18	12	>	106	161	503	>	>	19	260	4.161
51	117	188	10	2	3	1	10	12	18	10	34	57	22	>	158	201	>	538	>	75	3	1.202	612
19	126	149	2	>	>	>	3	2	9	3	14	12	15	>	52	207	5	324	>	>	>	482	1.381
36	172	236	4	10	36	46	8	36	50	60	4	36	70	86	6	225	140	817	95	70	10	993	856
34	122	177	4	4	15	3	3	30	10	7	9	18	61	15	>	84	164	427	>	>	13	120	60
179	645	936	25	20	71	52	31	131	102	90	84	195	186	113	216	823	470	2.609	95	145	45	3.057	7.070
8	45	57	4	9	3	2	>	>	1	1	>	9	19	1	>	62	8	119	>	20	9	1.341	2.995
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
8	45	57	4	9	3	2	>	>	1	1	>	9	19	1	>	62	8	119	>	20	9	1.341	2.995
187	690	993	29	29	74	54	31	131	103	91	84	204	205	114	216	885	478	2.728	95	165	54	4.398	10.065

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° IV. — Etat moral

ÉTABLISSEMENTS	RÉCOMPENSES							
	Grâces ou engagements militaires	Mises en liberté provisoire	Placements chez des particuliers	Livrets de caisse d'épargne	Instruments et livres d'honneur	Inscription au tableau d'honneur	Autres récompenses	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9
GARÇONS								
Aniane.....	79	31	19	52	5	289	22	497
Belle-Ile-en-Mer.....	40	36	29	>	>	168	648	921
Eysses.....	34	11	6	>	>	1.158	>	1.209
Saint-Hilaire.....	58	27	97	115	65	156	2.037	2.555
Saint-Maurice.....	18	49	10	33	20	>	1.528	1.658
Totaux pour les garçons.....	229	154	161	200	90	1.771	4.235	6.840
FILLES								
Cadillac.....	>	6	17	>	>	334	>	357
Clermont *.....	>	>	>	>	>	>	>	>
Doullens *.....	>	>	>	>	>	>	>	>
Totaux pour les filles.....	>	6	17	>	>	334	>	357
Totaux généraux.....	229	160	178	200	90	2.105	4.235	7.197

* Archives détruites par faits de guerre.

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

et disciplinaire pendant l'année 1938

NATURE DES INFRACTIONS							ÉVASIONS			PUNITIONS disciplinaires			TRANSFÉRÉS dans d'autres établissements par mesure disciplinaire	CONDAMNÉS par les tribunaux		
Larcins et vols	Immoralité	Voies de fait	Payesse	Insubordination	Autres infractions	Total	Tentées	Consummées		Cachot ou cellule	Autres punitions disciplinaires	Réprimandes		Total	Pendant la détention	Pendant l'évasion de l'établissement
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
40	15	>	302	>	1.156	1.513	9	1	>	>	1.465	48	1.513	46	>	>
481	90	145	291	720	446	2.173	7	7	>	761	986	428	2.173	87	>	>
9	16	59	497	349	619	1.459	3	3	>	585	536	338	1.459	>	>	>
19	6	>	114	126	1.237	1.504	29	170	6	>	508	996	1.504	82	>	6
29	>	>	97	17	813	956	>	77	19	84	127	745	956	25	>	>
578	127	206	1.211	1.212	4.271	7.605	48	258	25	1.430	3.022	2.553	7.605	240	>	6
9	8	46	15	212	184	474	>	>	>	137	95	242	474	10	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
9	8	46	15	212	184	474	>	>	>	137	95	242	474	10	>	>
587	135	252	1.226	1.424	4.455	8.079	48	258	25	1.567	4.717	2.795	8.079	250	>	6

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° V. — Etat sanitaire

ETABLISSEMENTS	NATURE DES MALADIES													
	Maladies des voies digestives		Maladies des voies respiratoires		Fièvres et courbatures		Epidémies		Contusions et plaies		Autres maladies		Totaux	
	malades	décédés	malades	décédés	malades	décédés	malades	décédés	malades	décédés	malades	décédés	malades	décédés
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
GARÇONS														
Aniane.....	39	>	34	>	21	>	84	>	62	>	162	>	402	>
Belle-Ile-en-Mer.....	325	>	282	>	110	>	58	>	148	>	252	>	1.175	>
Eysse.....	8	>	24	>	>	>	>	>	6	>	29	>	67	>
Saint-Hilaire.....	>	>	18	>	36	>	>	>	5	>	>	>	59	>
Saint-Maurice.....	29	>	38	>	35	>	66	>	48	>	125	>	341	>
Totaux pour les garçons...	401	>	396	>	202	>	208	>	269	>	569	>	2 044	>
FILLES														
Cadillac.....	35	>	18	>	45	>	19	>	18	>	41	>	176	>
Clermont *.....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Doullens *.....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Totaux pour les filles....	35	>	18	>	45	>	19	>	18	>	41	>	176	>
Totaux généraux.....	436	>	414	>	247	>	227	>	287	>	609	>	2 220	>

* Archives détruites par faits de guerre.

D'EDUCATION SURVEILLEE

pendant l'année 1938

SUICIDES	MORTS accidentelles	CAS d'aliénation mentale	CAS d'épilepsie	TOTAL des journées d'infirmerie	NOMBRE de pupilles transférés dans un hôpital	TOTAL des journées d'hôpital	DÉCÈS dans les hôpitaux	PRO-PORTION p. 100 des décès	TEMPS moyen passé par malade en traitement
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
>	>	>	2	2.642	26	308	1	>	8
>	>	2	4	3.252	41	1.107	1	>	27
>	>	>	>	1.313	23	1 112	1	>	27
>	>	3	>	309	42	781	>	>	78
>	>	>	>	2.487	31	223	>	>	10
>	>	5	6	10 003	163	3.531	3	>	30
>	>	2	3	1.179	13	583	>	>	9
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	2	3	1.179	13	583	>	>	9
>	>	7	9	11.182	176	4.114	3	>	27

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VI. — Renseignements

DESIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1938			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sement ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
Etablissements						
Services économiques						
	Boulangerie.....	4	1.220	>	1.220	
	Buanderie.....	6	1.830	>	1.830	
	Cuisine.....	4	1.220	>	1.220	
	Lingerie et ravaudage.....	4	1.220	>	1.220	
	Infirmerie.....	2	610	>	610	
	Divers.....	21	6.405	>	6.405	
Services agricoles						
	Charretiers et bouviers.....	1	305	>	305	
	Jardiniers.....	6	1.830	>	1.830	
	Travaux agricoles, viticoles, terras- sements.....	7	2.135	>	2.135	
Travaux industriels						
	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers..	25	7.625	>	7.625	
	Bourelliers.....	>	>	>	>	
Aviano.....	Charrons.....	4	1.220	>	1.220	
	Couture et lingerie.....	2	610	>	610	
	Cordonniers.....	22	6.710	>	6.710	
	Ferblantiers et chaudronniers.....	24	7.320	>	7.320	
	Maçons et briquetiers.....	5	1.525	>	1.525	
	Maréchaux et forgerons.....	15	4.575	>	4.575	
	Menuisiers, peintres.....	22	6.710	>	6.710	
	Tailleurs et ravaudeurs.....	12	3.660	>	3.660	
	Totaux.....	186	56.730	>	56.730	
	Inoccupés { Malades.....	>		>		
	{ Pour autres causes...	>		>		
	{ En punition.....	>		>		
	Total général.....	186				

D'EDUCATION SURVEILLEE

sur le travail pendant l'année 1938

DESIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1938			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sement ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
affectés aux garçons						
Services économiques						
	Boulangerie.....	6	1.830	>	1.830	
	Buanderie.....	10	2.588	>	2.588	
	Cuisine.....	11	3.678	>	3.678	
	Ecrivains.....	2	1.017	>	1.017	
	Lingerie et ravaudage.....	9	2.771	>	2.771	
	Infirmerie.....	1	305	>	305	
	Divers.....	8	2.740	>	2.740	
Services agricoles						
	Bergers.....	2	710	>	710	
	Charretiers et bouviers.....	6	1.830	>	1.830	
	Jardiniers.....	14	4.370	>	4.370	
	Travaux agricoles, viticoles, terras- sements.....	34	17.480	>	17.480	
	Vachers, porchers.....	8	2.420	>	2.420	
Travaux industriels						
Balle-He-en-Mer..	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers..	7	2.135	>	2.135	
	Bourelliers.....	1	305	>	305	
	Cordonniers.....	9	2.737	>	2.737	
	Ferblantiers et chaudronniers.....	9	3.586	>	3.586	
	Maçons et briquetiers.....	10	2.503	>	2.503	
	Maréchaux et forgerons.....	4	1.222	>	1.222	
	Menuisiers, peintres.....	15	4.575	>	4.575	
	Marins.....	15	5.843	>	5.843	
	Totaux.....	181	64.645	>	64.645	
	Inoccupés { Malades.....	3		>		
	{ Pour autres causes...	>		>		
	{ En punition.....	4		>		
	Total général.....	188				

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VI (suite). — Renseignements

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1938			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
Établissements						
Services économiques						
	Boulangerie.....	6	1.830	>	1.830	
	Buanderie.....	8	2.440	>	2.440	
	Cuisine.....	7	2.555	>	2.555	
	Ménage.....	8	2.440	>	2.440	
	Infirmierie.....	2	730	>	730	
	Divers.....	5	1.525	>	1.525	
Services agricoles						
	Charretiers et bouviers.....	1	365	>	365	
	Jardiniers.....	2	610	>	610	
	Travaux agricoles, viticoles, terras- sements.....	3	915	>	915	
	Vacherie.....	1	365	>	365	
Travaux industriels						
	Cordonniers.....	3	915	>	915	
	Maçons et briquetiers.....	4	1.220	>	1.220	
	Maréchaux et forgerons.....	5	1.525	>	1.525	
	Menuisiers, peintres.....	6	1.830	>	1.830	
	Tailleurs.....	36	10.980	>	10.980	
	Totaux.....	97	30.245	>	30.245	
	Inoccupés { Malades.....	6				
	{ Pour autres causes...	41				
	{ En punition.....	5				
	Total général.....	149				

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

sur le travail pendant l'année 1938

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1938			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
affectés aux garçons						
Services économiques						
	Cuisine.....	10	3.050	>	3.050	
	Lingerie et ravaudage.....	8	2.440	>	2.440	
	Infirmierie.....	2	610	>	610	
	Travaux divers.....	14	4.270	>	4.270	
Services agricoles						
	Charretiers et bouviers.....	16	4.880	>	4.880	
	Jardiniers.....	14	4.880	>	4.880	
	Travaux agricoles, viticoles, terras- sements.....	78	23.790	>	23.790	
	Vacherie, porcherie.....	10	3.050	>	3.050	
Travaux industriels						
	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers..	6	1.830	>	1.830	
	Bourelliers.....	4	1.220	>	1.220	
	Charrons.....	10	3.050	>	3.050	
	Cordonniers.....	14	4.270	>	4.270	
	Ferblantiers et chaudronniers.....	4	1.220	>	1.220	
	Maçons et briquetiers.....	6	1.830	>	1.830	
	Maréchaux et forgerons.....	10	3.050	>	3.050	
	Menuisiers, peintres.....	8	2.440	>	2.440	
	Vanniers.....	>	>	>	>	
	Musiciens.....	22	>	>	>	
	Totaux.....	36	65.880	>	65.880	
	Inoccupés { Malades.....	>				
	{ Pour autres causes...	>				
	{ En punition.....	>				
	Total général.....	236				

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VI (suite). — Renseignements

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1938			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
Etablissements affectés aux garçons						
Services économiques						
	Buanderie.....	4	1.220	>	1.220	
	Cuisine.....	8	2.440	>	2.440	
	Lingerie et ravaudage.....	2	610	>	610	
	Ménage.....	3	915	>	915	
	Infirmierie.....	1	305	>	305	
	Travaux divers.....	12	3.660	>	3.660	
Services agricoles						
	Bergers.....	5	1.220	305	1.525	
	Charretiers et bouviers.....	8	1.220	1.220	2.440	
	Jardiniers.....	8	2.440	>	2.440	
	Travaux agricoles, viticoles, terras- sements, etc.....	11	1.830	1.525	3.355	
	Vacherie, porcherie.....	4	1.220	>	1.220	
Travaux industriels						
	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers..	50	9.150	>	9.150	
	Cordonniers.....	24	7.320	>	7.320	
	Ferblantiers et chaudronniers.....	24	7.320	>	7.320	
	Maçons et briquetiers.....	20	6.100	>	6.100	
	Maréchaux et forgerons.....	10	3.050	>	3.050	
	Menuisiers, peintres.....	3	915	>	915	
	Totaux.....	177	50.935	3.050	53.985	
	Inoccupés { Malades.....	>				
	{ Pour autres causes...	>				
	{ En punition.....	>				
	Total général.....	177				

D'EDUCATION SURVEILLEE

sur le travail pendant l'année 1938

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupées au 31 décem- bre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1938			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
Etablissements affectés aux filles						
Services économiques						
	Buanderie.....	5	1.643	>	1.643	
	Cuisine.....	4	1.406	>	1.406	
	Lingerie et ravaudage.....	14	4.778	>	4.778	
	Ménage.....	4	1.460	>	1.460	
	Infirmierie.....	1	365	>	365	
Services agricoles						
	Jardiniers.....	6	2.035	>	2.035	
	Vendanges.....	-	>	1.178	1.178	
Travaux industriels						
	Couture.....	22	7.204	>	7.204	
	Totaux.....	56	18.931	1.178	20.109	
	Inoccupées { Malades.....	1				
	{ Pour autres causes...	>				
	{ En punition.....	>				
	Total général.....	57				

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VI (suite). — Renseignements

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupées au 31 décembre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1938			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
Etablissements						
	Services économiques					
	Buanderie.....	>	>	>	>	
	Cuisine.....	>	>	>	>	
	Lingerie.....	>	>	>	>	
	Ménage.....	>	>	>	>	
	Infirmerie.....	>	>	>	>	
	Travaux industriels					
Clermont *.....		>	>	>	>	
	Totaux.....	>	>	>	>	
	Inoccupées { Malades.....	>				
	{ Pour autres causes...	>				
	{ En punition.....	>				
	Total général.....	>				

* Archives détruites par faits de guerre.

D'EDUCATION SURVEILLEE

sur le travail pendant l'année 1938

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupées au 31 décembre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1938			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
affectés aux filles						
	Services économiques					
	Buanderie.....	>	>	>	>	
	Cuisine.....	>	>	>	>	
	Lingerie et économat.....	>	>	>	>	
	Ménage.....	>	>	>	>	
	Maternité.....	>	>	>	>	
	Services agricoles					
	Conduite de voitures.....	>	>	>	>	
	Jardinage.....	>	>	>	>	
	Vacherie, porcherie.....	>	>	>	>	
	Travaux industriels					
Doullens *.....	Couture.....	>	>	>	>	
	Totaux.....	>	>	>	>	
	Inoccupées { Malades.....	>				
	{ Pour autres causes...	>				
	{ En punition.....	>				
	Total général.....	>				

* Archives détruites par faits de guerre.

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VII. — Récapitulation des

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décembre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1938		
		Dans l'établissement ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total
1	2	3	4	5
Etablissements				
Services économiques				
Boulangerie.....	16	4.880	>	4.880
Buanderie.....	28	8.078	>	8.078
Cuisine.....	40	12.943	>	12.943
Lingerie et ravaudage.....	23	7.041	>	7.041
Ménage.....	11	3.355	>	3.355
Infirmerie.....	8	2.560	>	2.560
Divers.....	62	19.617	>	19.617
Totaux.....	188	58.474	>	58.474
Services agricoles				
Bergers.....	7	1.930	305	2.235
Charretiers et bouviers.....	32	8.600	1.220	9.820
Jardiniers.....	44	14.130	>	14.130
Travaux agricoles, viticoles, terrassements, etc....	133	46.150	1.525	47.675
Vacherie, porcherie.....	23	7.055	>	7.055
Totaux.....	239	77.865	3.050	80.915

D'EDUCATION SURVEILLEE

renseignements sur le travail pendant l'année 1938

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décembre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1938		
		Dans l'établissement ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total
1	2	3	4	5
affectés aux garçons				
Travaux industriels				
Ajusteurs, mécaniciens, serruriers.....	68	20.740	>	20.740
Bourrelliers.....	5	1.525	>	1.525
Charrons.....	14	4.270	>	4.270
Cordonniers.....	72	21.952	>	21.952
Ferblantiers et chaudronniers.....	61	19.446	>	19.446
Maçons et briquetiers.....	45	13.178	>	13.178
Maréchaux et forgerons.....	44	13.622	>	13.622
Menuisiers, peintres.....	54	16.470	>	16.470
Taillieurs et ravaudeurs.....	50	15.250	>	15.250
Tonneliers.....	>	>	>	>
Vanniers.....	>	>	>	>
Marins.....	15	5.843	>	5.843
Totaux.....	428	132.096	>	132.096
Musiciens.....	22	>	>	>
Inoccupés				
Malades.....	9	>	>	>
Pour autres causes.....	41	>	>	>
En punition.....	9	>	>	>
Total.....	59	>	>	>
Totaux généraux.....	936	264.435	3.050	271.485

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VII (suite). — Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1938

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupées au 31 décembre 1938	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1938		
		Dans l'établissement ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total
1	2	3	4	5
Etablissements affectés aux filles				
Services économiques				
Buanderie.....	5	1.683	>	1.683
Cuisine.....	4	1.406	>	1.406
Lingerie et ravaudage.....	14	4.778	>	4.778
Ménage.....	4	1.460	>	1.460
Infirmierie.....	1	365	>	365
Totaux.....	28	9.692	>	9.692
Services agricoles				
Jardinières.....	6	2.035	>	2.035
Travaux agricoles (vendanges).....	>	.	1.178	1.178
Totaux.....	6	2.035	1.178	3.213
Travaux industriels				
Couture.....	22	7.204	>	7.204
Totaux.....	22	7.204	>	7.204
Inoccupées				
Malades.....	1			
Pour autres causes.....	>			
En punition.....	>			
Total.....	1			
Totaux généraux.....	57	18.931	1.178	20.109

D'EDUCATION SURVEILLEE

TABLEAU N° VIII. — Accidents du travail pendant l'année 1938

ETABLISSEMENTS	ACCIDENTS AYANT OCCASIONNE						NATIONALITE		OBSERVATIONS
	Une incapacité temporaire	Une incapacité permanente et partielle	Une incapacité permanente et absolue	La mort			Française	Etrangère	
				nombre	ayant des ascendants	sans ascendants			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
GARÇONS...									
Aniane.....	12	>	>	>	>	>	12	>	
Belle-Ile-en-Mer.....	18	>	>	>	>	>	16	2	
Eysses.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Saint-Hilaire.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Saint-Maurice.....	9	>	>	>	>	>	9	>	
Totaux pour les garçons.....	39	>	>	>	>	>	37	2	
FILLES.....									
Cadillac.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Clermont *.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Doullens *.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Totaux pour les filles.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Totaux généraux.....	39	>	>	>	>	>	37	2	

* Archives détruites par faits de guerre.

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° IX. — Renseignements sur les jeunes pupilles

(Les enfants confiés à l'Administration par l'Assistance publique [Loi du 28 juin 1904] et ceux

ETABLISSEMENTS	CAUSES DE LA SORTIE	NOMBRE total des jeunes pupilles libérés pendant l'année	AGÉS				RÉCIDIVISTES A LEUR ENTRÉE	INS-TRUCTION religieuse(1)			
			De 12 ans et au-dessous	De 12 à 16 ans	De 16 à 18 ans	De 18 à 20 ans		De plus de 20 ans	Ayant fait leur première communion	N'ayant pas fait leur première communion	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Etablissements											
Aniane.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	22	>	>	4	13	5	1	21	1	
	Libération anticipée	>	110	>	16	86	8	5	103	7	
Belle-Ile-en-Mer..	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	25	>	>	2	7	16	>	20	5	
	Libération anticipée	>	76	>	3	48	25	>	54	22	
Eysses.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	61	>	>	4	10	47	>	56	5	
	Libération anticipée	>	51	>	>	51	>	>	45	6	
Saint-Hilaire....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	84	>	>	1	10	3	70	68	16	
	Libération anticipée	>	85	>	15	64	6	>	76	9	
Saint-Maurice....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	20	>	>	8	9	3	>	15	5	
	Libération anticipée	>	67	>	13	17	33	4	62	5	
Totaux pour les garçons.....		212	389	>	14	79	324	184	6	520	81
Etablissements											
Cadillac.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	10	>	>	1	3	1	5	1	9	1
	Libération anticipée	>	6	>	3	2	1	2	6	>	
Clermont *.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
	Libération anticipée	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Doullens *.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
	Libération anticipée	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Totaux pour les filles.....		10	6	>	1	6	3	6	3	15	1
Totaux généraux.....		222	395	>	15	85	327	190	9	535	82
		617		617		617		617		617	

(1) Les enfants ne font leur première communion qu'avec le consentement de leurs parents. * Archives

D'EDUCATION SURVEILLEE

qui ont été libérés ou grâciés pendant l'année 1938

confiés à l'Administration par les familles [Loi du 30 octobre 1935] ne figurent pas sur ce tableau

INSTRUCTION professionnelle	RÉSULTATS de l'instruction professionnelle				RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PLACEMENT															
	Ayant appris un métier dans l'établissement	Etant en état de gagner leur vie	N'étant pas en état de gagner leur vie	Placés par les soins du directeur	Restés dans l'établissement	Retirés dans leur famille	Confiés à des sociétés de patronage ou à des institutions d'assistance	Engagés militaires et appelés sous les drapeaux	Comme ouvriers, domestiques, agriculteurs, ou à autre titre	Ayant reçu des effets d'habillements à leur sortie	Evaluation du montant des frais d'habillement	Ayant reçu des secours de route	Montant des sommes données pour secours de route	Montant du pécule au moment de la libération	Montant des livrets de Caisse d'épargne					
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
affectés aux garçons																				
Agricole	18	>	1	21	>	1	>	>	22	>	>	>	21	1.620	>	2	150	11.529 48	>	
Industrie	102	>	>	109	>	>	1	>	22	7	81	>	103	6.565	>	1	70	41.246 10	>	
Une autre profession	9	>	>	23	>	1	1	>	23	2	>	>	25	4.442 50	>	>	>	8.779 14	>	
Aucune profession	39	2	1	73	1	>	2	>	33	3	40	>	71	12.616 70	>	>	>	15.402 92	>	
	30	9	2	61	>	>	>	>	61	>	>	>	61	12.915 90	>	>	>	16.579 59	>	
	41	2	1	51	>	>	>	>	14	>	37	>	51	10.296 90	>	>	>	14.676 69	>	
	31	2	>	83	1	>	>	>	77	>	1	6	84	16.549 20	>	>	>	21.002 50	>	
	19	>	>	85	>	>	>	>	85	>	>	>	85	16.703 10	>	>	>	18.216 74	>	
	15	2	>	19	>	1	>	>	20	>	>	>	20	2.400	>	6	625	5.094 83	>	
	62	2	>	67	>	>	>	>	49	>	18	>	67	8.040	>	21	2.205	2.300 35	>	
Totaux affectés aux garçons.....		211	366	19	5	592	2	3	4	>	406	12	177	6	588	92.149 30	30	3.050	154.918 34	>
affectés aux filles																				
	8	>	>	10	>	>	>	>	9	1	>	>	8	3.284 50	>	>	>	2.301 06	5.753 12	
	6	>	>	6	>	>	>	>	5	>	>	1	>	>	>	>	>	1.414 38	850	
	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
	14	>	>	16	>	>	>	>	14	1	>	1	8	3.284 50	>	>	>	3.715 44	6.603 12	
Totaux affectés aux filles.....		213	380	19	5	608	2	3	4	>	420	13	177	7	596	95.433 80	30	3.050	158.633 78	6.603 12
		617		617		617		617		617		617		617		617		617		

détruites par faits de guerre.

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° X. — Etat de

C A T É G O R I E S	ILLETTRÉS A LEUR ENTRÉE				
	Ayant appris			Ayant acquis l'instruction primaire complète	Demeurés illettrés
	à lire	à lire et à écrire	à lire, à écrire et à calculer		
1	2	3	4	5	6
GARÇONS					
Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt....	14	22	9	»	5
Libérés par anticipation.....	15	34	15	2	6
Totaux.....	29	56	24	2	11
FILLES					
Libérées par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt....	1	3	»	»	»
Libérées par anticipation.....	»	»	»	»	»
Totaux.....	1	3	»	»	»
Totaux généraux.....	30	59	24	2	11
			126		

D'EDUCATION SURVEILLEE

l'instruction des libérés pendant l'année 1938

SACHANT LIRE A LEUR ENTRÉE				SACHANT LIRE et écrire à leur entrée			SACHANT lire, écrire et calculer à leur entrée		POSSÉDANT à leur entrée l'instruction primaire ou une instruction supérieure		Total
Ayant appris		Ayant acquis l'instruction primaire complète	N'ayant pas fait de progrès	Ayant appris à calculer	Ayant acquis l'instruction primaire complète	N'ayant pas fait de progrès	Ayant acquis l'instruction primaire complète	N'ayant pas fait de progrès	Ayant fait des progrès	N'ayant pas fait de progrès	
à écrire	à écrire et à calculer										
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
16	30	16	11	7	9	10	52	6	3	2	212
19	23	21	16	37	22	27	122	12	13	5	389
35	53	37	27	44	31	37	174	18	16	7	601
»	4	»	»	1	1	»	»	»	»	»	10
»	»	»	»	4	»	»	»	»	2	»	6
»	4	»	»	5	1	»	»	»	2	»	16
35	57	37	27	49	32	37	174	18	8	7	617
					156		118		192		25